



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 100029

Texte de la question

M. François Rochebloine appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation des structures associatives financées par le Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaires. Il apparaît en effet que la réorganisation des circuits d'attribution des subventions conduit à mettre en cause la pérennité de certaines associations. Il peut citer l'exemple de comités départementaux de prévention dentaire qui sont conduits à envisager l'hypothèse de la cessation de leurs activités en dépit de leur ancienneté et de leur notoriété. Il souhaiterait connaître les moyens qu'il est prévu d'attribuer aux structures concernées pour leur permettre de poursuivre la mission essentielle qu'elles accomplissent au service de la santé publique.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100029

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juillet 2006, page 7456